

Odeur, qui es-tu ?

Odor, who are you ?

Jean-Noël JAUBERT

Résumé : Tout le monde s'accorde à trouver la communication relative à l'olfaction fort difficile. Si les raisons en sont multiples, celle de la faiblesse du langage disponible y occupe une place non négligeable. Les relations entre les mots et les concepts qu'ils sont censés représenter ne sont pas clairement établies dans le public. Ainsi, la majorité des personnes n'a pas perçu que le simple mot « odeur » était utilisé avec des acceptions fondamentalement différentes et que les syntagmes qui le prenaient pour noyau dans l'espoir de le préciser étaient plus la narration de la vie du locuteur que la qualification de la sensation proprement dite

Mots clés : sensation, odeur, langage, polysémie, communication

Abstract: Everyone agrees that communicating about smell is extremely difficult. While the reasons for this are numerous, the limited vocabulary available plays a significant role. The relationships between words and the concepts they are supposed to represent are not clearly understood by the public. Thus, most people have not realized that the simple word "odor" is used with fundamentally different meanings and that the phrases that use it as their core in the hope of clarifying it are more about narrating the speaker's life than describing the sensation itself.

Keywords: sensation, odor, language, polysemy, communication

Introduction

Dans notre civilisation, et sans doute dans bien d'autres, tout ce qui relève du domaine sensoriel pâtit de grandes difficultés de communication, du fait d'un vocabulaire parfois abondant mais encore inadapté pour symboliser des concepts clairs.

Ainsi, dans « *la vue panoramique de la terrasse* » et « *la vue perçante de l'aigle* », nous comprenons aisément que le même mot *vue* désigne manifestement des concepts bien différents. Le contexte permet encore de les distinguer. L'ambiguïté se retrouve aussi avec le mot *couleur*, défini par le *Dictionnaire de l'Académie française* (9^e édition, 2024) d'une part comme une « sensation produite par les différentes longueurs d'onde de la lumière », et d'autre part comme une « substance dont on se sert pour colorer ». Là encore, le contexte permet de se comprendre, mais avec le nom *odeur*, le tri s'avère plus délicat.

En effet, le monde odorant laisse particulièrement le sujet se tourner vers d'autres moyens d'expression, comme les souvenirs ou les métaphores [Digonnet Rémi, 2016], lorsqu'il veut partager ce qu'il ressent. Le mot *odeur* est lui-même l'un des principaux concernés. Ce mal atteint non seulement le public, mais aussi les scientifiques, confrontés à ces confusions, comme l'a écrit le neurophysiologiste André Holley (1936-2017) :

« Le mot "odeur" est utilisé de façon ambiguë. Tantôt il désigne la sensation olfactive que procure l'exposition aux constituants volatils d'une substance odorante, tantôt il fait référence à la substance qui est dotée de ce pouvoir olfactif, c'est-à-dire le stimulus. » (p. 52) [Holley A. 1999]

Et encore, il n'avait pas relevé tous les mésusages du terme, tellement ancrés dans nos habitudes que même les savants les plus avertis sur le sujet prennent leurs précautions :

« Après plusieurs années de discours et d'enseignement, je me suis rendu compte que ma propre vigilance peut faillir : dans cet ouvrage aussi, je serai probablement pris en flagrant délit. » (p. 15) [Sicard G., 2020]

Ce glissement d'une acception à l'autre est fréquent dans un même ouvrage, même lorsque les auteurs ont pris soin d'en donner une définition très restrictive au début.

Dans ce bref article, nous tenterons de faire la part des choses afin que chacun puisse s'y retrouver dans les discours ou les écrits, car les différentes acceptions recouvrent des concepts si distincts que les confondre conduit souvent à des contresens.

1. Qu'en disent les dictionnaires

1.1. L'*odeur* dans la psyché

Si l'on se tourne vers ce qui a été écrit dans *l'Encyclopédie* de Denis Diderot :

« **ODEUR**, s. f. (Physique.) Sensation dont le siège est à l'intérieur du nez, et qui est produite par des particules très subtiles, qui, s'échappant des corps, viennent frapper le siège de cette sensation. (...) Le principal objet de l'odorat consiste vraisemblablement dans les sels volatils. » (vol. 11, p. 348a) (Jean Le Rond d'Alembert) [Diderot D., 1765]

ou encore vers le *Dictionnaire de l'Académie française* :

« **Odeur** : Sensation que produisent sur l'odorat de nombreuses substances d'origine animale, végétale, minérale, ou des parfums synthétiques. » [Académie française, 2024]

Dans les deux cas, sans le moindre doute, le mot *odeur* s'applique bien à la sensation qui est elle-même définie ainsi :

« **SENSATIONS**, s. f. (Métaphysiq.) Les sensations sont des impressions qui s'excitent en nous à l'occasion des objets extérieurs. (...) Toute sensation est une perception qui ne saurait se trouver ailleurs que dans un esprit. » (vol. 15, p. 34a) [Diderot D., 1765]

Cependant, l'Académie française, si l'étymologie donnée reste conforme à celle des encyclopédistes, étend les effets de la sensation au corps :

« **SENSATION**, n. f. — Étymologie : XIV^e siècle. Emprunté du latin tardif *sentatio*, "intelligence, compréhension, connaissance", lui-même dérivé de *sentire*, "percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion".

Effet, impression que produit une chose sur les sens, sur le corps. » [Acad. fr., 2024]

Mais dans le cas de *l'odeur*, nous ne pensons pas que nos académiciens aient voulu évoquer des effets sur le corps.

La synthèse qu'en fait Joël Candau est en parfaite cohérence :

« L'odeur, qui est la représentation cognitive de l'odorant, » (p 43) [CANDAU J., 2016]

1.2. Et l'*odeur* sans la psyché

Les dictionnaires ne la présentent pas mais la laissent parfois sous-entendre. La confusion est fort ancienne puisque le premier encyclopédiste que fut Pline l'ancien (23-79) parle déjà de l'action d'odeur concernant les insectes :

"les scarabées fuient l'odeur de la rose" (Livre XI, paragraphe CXV, § 2) [Pline l'ancien 1848]

Se contentant d'imaginer en voyant s'écarter un scarabée alors que lui-même percevait les effluves d'une rose que sa perceptions était directement transposable à l'animal. Comme cela vient d'être dit, nous ne pouvons admettre dans ce cas une *représentation cognitive* chez cet animal plus probablement sensible effectivement à des substances chimiques, odorantes ou non pour nous, qui conditionnent chez lui une réaction comportementale automatique, si cette observation a pu être confirmés depuis par des zoologistes. Nous pouvons regretter que cette confusion se retrouve encore, deux millénaires plus tard, dans nos conversations malgré la progression des connaissances. En fait, il convient d'exclure totalement l'usage du mot "odeur" dans l'acception de toutes les réponses de chémorécepteurs, tant que l'adressage n'est pas un cerveau conscient comme le veut la définition suivante du mot sens qui semble tout à fait pertinente (l'âme traduisant la pensée à l'époque) :

"SENS, (Métaphysique.) sens est une faculté de l'âme, par laquelle elle aperçoit les objets extérieurs, moyennant quelque action ou impression faite en certaines parties du corps, que l'on appelle les organes des sens, qui communiquent cette impression au cerveau." [Diderot D., 1765, vol 15, p 24a]

Certes les définitions de la conscience et de la cognition ne sont pas aisées et ont ouvert bien des débats entre les philosophes mais aussi entre les neurophysiologistes. Ce point est essentiel car il va distinguer des réponses imposées par la constitution des organismes, de celles arbitrées par un sujet selon ses acquis. Pour notre part et pour bien clarifier la compréhension du public nous retiendrons la définition qu'en donne Henri Bergson (1859-1941) :

Car la conscience correspond exactement à la puissance de choix dont l'être vivant dispose ; elle est coextensive à la frange d'action possible qui entoure l'action réelle ; conscience est synonyme d'invention et de liberté. (p 286) [Bergson Henri, 1909]

En prenant cette interprétation de la conscience, parler d'odeur à propos des réponses de capteurs de paramécies, de nos reins, de crickets... est une forme d'anthropomorphisme qui laisse croire au libre arbitre de ces organismes lors de leurs stimulations chimiques ou a contrario imaginer un déterminisme absolu des comportements humain face à des stimuli odorants. C'est, bien entendu, à ce niveau qu'il faut situer l'effet des phéromones qu'elles soient, par ailleurs, odorantes ou non pour nous. Il va de soi que l'olfaction est basée sur un mécanisme de chémoréception, mais, pour autant, toute chémoréception ne doit pas être vue comme une olfaction tant que le message n'a pas une conscience (ou une subconscience) comme destinée. Les chémoréceptions donnent en général des réponses automatiques, immédiates et commune à tous les sujets d'une même espèce, même si l'on ne peut exclure l'observation de phénomènes d'adaptation le plus souvent dus à des mécanismes épigénétiques ou du fait d'un conditionnement particulier conduisant à une forme d'apprentissage implicite, alors que l'olfaction, en particulier, les adressant à la psyché personnelle offrant la possibilité d'apprentissages explicites, donne des réponses dépendantes de chaque sujet, de ses arbitrages et des circonstances [Jaubert JN., 2026b].

Totalement éloignée des autres acceptions et ne concernant pas le système olfactif, nous écarterons totalement cette application du mot "odeur" dans la suite de notre article quitte à contrarier ceux qui avaient pris cette habitude et ont une vue plus large de la cognition et de la conscience.

1.3. L'odeur matérielle

Toutefois, les définitions claires données plus haut sont parfois suivies de compléments d'information qui en altèrent la signification. En effet, d'Alembert ajoute dans sa définition de l'odeur :

« Les corps composés peuvent répandre des odeurs qui ne ressemblent en rien à l'odeur des corps simples dont ils sont composés... »

Et l'Académie française lui emboîte le pas avec des exemples d'emploi :

« Dégager, exhaler, répandre une odeur. Flairer une odeur. »

Il va de soi que l'on ne peut pas *répandre des odeurs* lorsque celles-ci sont des sensations situées dans le cerveau. Les deux définitions reviennent alors à quelque chose de matériel, d'objectif, accessible par d'autres approches et dont on peut analyser la composition. Cette interprétation est en totale contradiction avec la notion même de sensation.

Si l'on ajoute à cela ce que l'on trouve dans le *Larousse* :

« **Odeur**, n. f. Émanation volatile qui se dégage de quelque chose et que l'on perçoit par l'odorat »,

ou dans le *Robert* :

« **Odeur**, n. f. Émanation volatile perçue par les organes de l'odorat

et encore sur le site du *CNRTL* :

« **Odeur**, s. f. Émanation propre à un corps pouvant être perçue par l'homme ou par un être animé grâce à des organes particuliers et avec des impressions diverses (agréables, désagréables, indifférentes). »
[CNRTL, 2012]

Il n'y a plus de doute : le mot *odeur* désigne ici les substances odorantes, et l'on comprend pleinement le problème soulevé par André Holley. Le même mot désigne à la fois la cause et l'effet : une *odeur* (perception) est provoquée par une *odeur* (émanation volatile).

Ce phénomène n'est pas exceptionnel dans le domaine sensoriel : nous avons, de la même manière, une *couleur* (perception) provoquée par une *couleur* (pigment). Cependant, hors de ce parallélisme linguistique, peut-on accepter une telle situation, qui conduit les interlocuteurs à glisser d'une caractéristique objective vers un concept totalement subjectif — la perception — ou, inversement, à considérer une perception comme un élément commun et objectif en lui attribuant l'étiquette de l'autre acception ?

Une telle confusion achemine certaines conclusions vers des incompréhensions et des bévues, y compris dans le monde scientifique.

Certes, avec « *la vue panoramique de la terrasse* » et « *la vue perçante de l'aigle* », nous comprenons aisément que le même mot *vue* désigne manifestement des concepts bien différents. Le contexte donné par le syntagme permet encore de les distinguer. Mais pour l'odorat, les connaissances ne sont pas encore suffisamment répandues et maîtrisées pour éviter des erreurs profondes, et les syntagmes conservent l'énigme : « *une odeur de rose* » peut aussi bien désigner les composés émis que la reconnaissance effectuée par celui qui sent.

2. Que trouve-t-on par ailleurs ?

2.1. Chez les spécialistes

L'AFNOR introduit une nouvelle acception au mot *odeur* :

3.36. *odeur* : n.f. propriété organoleptique perceptible par l'organe olfactif en flairant certaines substances volatiles
[AFNOR, 1992]

sachant que cette même norme définit organoleptique comme suit :

1.3. organoleptique : adj. qualifie une propriété d'un produit perceptible par les organes des sens.

En insistant sur le fait que la propriété organoleptique ne peut être attribuée à un stimulus que si elle a créé une perception chez le sujet. Ainsi, une substance ne sera odorante que pour un homme sans l'être, par exemple, pour un insecte, bien qu'elle puisse avoir d'autres actions par ailleurs. Ce volet de propriété n'avait pas été envisagé plus haut pourtant, il est aussi couramment utilisé dans le public.

Par le passé, d'autres se sont essayés à démêler la polysémie. Reprenons l'article déjà ancien du journaliste scientifique René Sudre (1880-1968), qui s'était justement fixé comme objectif d'y définir le mot *odeur* ; texte qui reste malheureusement d'actualité sur ce point. [SUDRE R.. 1964] Nous y trouvons tout à la fois :

« Une fois de plus était démontré le caractère vapoureux des odeurs. » (p 599)

où le nom *odeur* désigne manifestement l'*odorant* en tant qu'effluent gazeux, puis

« On sait avec quelle force les odeurs s'associent aux souvenirs anciens. » (p 600)

où ce même mot ne peut désigner que les sensations tout aussi subjectives que les souvenirs. Enfin, quand il écrit

« ...qui reconnaissent leur nourriture à l'odeur. » (p 600),

il ne peut s'agir que du caractère odorant de ces aliments que nous avons nommé l'*odorité*.

Finalement, le lecteur n'est pas très avancé : il peut croire qu'une odeur est « faible ou forte » (p 600) comme une plume est plus légère qu'un bloc de béton alors que cela ne traduit que les sensibilités d'une personne, qui peuvent différer de celles d'une autre ; et que l'« *odeur fétide* » (p 601), qui concerne la perception, est aussi le fruit de l'acquis personnel.

Et puis, comme le craignait Gilles Sicard, le rapport de l'étude Eco'n Eau, CNRS et C'nano montre qu'il est facile de se laisser entraîner par la polysémie du mot odeur :

"Ainsi, l'odeur est une interprétation subjective par le système nerveux résultant de la stimulation du système olfactif par une molécule ou un mélange de molécules odorantes. C'est une perception mentale malléable qui évolue en fonction de nos expériences et de notre culture." (p 18) [Lefrançois E. & al., 2020]

Mais, plus loin ce même texte évoque d'autres acceptions :

"Une odeur se définit comme une combinaison de molécules perçue par un organe sensoriel, i.e. un organe dont de l'action découle une perception sensitive." (p 16) [Lefrançois E. & al., 2020]

et en allant plus loin :

"Le nez électronique diffère des autres instruments dédiés à la mesure des composés chimiques, car il détecte et mesure une odeur, c'est-à-dire un mélange complexe de composés odorants." (p 21) [Lefrançois E. & al., 2020]

L'appellation de nez pousse le lecteur à imaginer que les capteurs chimiques¹ utilisés sont apte à trier les molécules odorantes, des autres, alors qu'il sont bien incapables de percevoir une odeur telle

1 Des recherches ont pu intégrer des biocapteurs mais qui n'apportent pas de traitement psychique pour autant.

qu'elle est définie plus haut ni apte à distinguer la nature du caractère organoleptique. Le rapport ajoute que le public parvient à fusionner leurs perceptions olfactives avec une toxicité.

"Une des inquiétudes principales concernant les odeurs est leur possible toxicité. Il convient donc de rappeler qu'une odeur en soit est une perception sensorielle et ne peut donc pas être toxique." (p 14) [Lefrançois E. & al., 2020]

Cela rejoint d'ailleurs les considérations du décret impérial du 15 octobre 1810 :

"art 1^{er} :, les manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode,..."

A ce propos on peut aussi trouver dans la littérature des effets positifs des "odeurs". Si cela s'explique avec l'aromachologie qui recherche des effets psychosomatiques sous l'action de perceptions olfactives, l'aromathérapie entretient une certaine ambiguïté. Elle est, le plus souvent, une forme de phytothérapie, faisant appel à des activités purement biochimiques de composés comme des monoterpènes, phénols ou aldéhydes, aux propriétés antimicrobiennes, anti-inflammatoires ou antioxydantes que l'on retrouve dans des huiles essentielles, ces essences pouvant avoir, indépendamment pour d'autres caractéristiques, un caractère odorant pour nous.

Ainsi beaucoup de documents montrent l'extrême confusion qui règne au moins dans l'esprit du public [RINDISBACHER Hans J., 2015] quant au contenu du terme odeur qui va, en fait, des substances présentes dans l'air, plutôt des molécules volatiles, au concept purement intellectuel et personnel de la perception en passant par un caractère organoleptique et des stimuli. Un tel éventail ne permet pas de s'y retrouver, d'autant que, comme nous le voyons, toutes les acceptions sont utilisées dans un même document et que les connaissances sur l'olfaction n'ont pas atteint un degré de diffusion suffisamment large pour que le public puisse faire un tri perspicace.

2.2. Le recours aux syntagmes

Pour pouvoir différencier nos perceptions, nous adjoignons au mot *odeur* d'autres termes en vue d'en préciser le contenu. Mais comme l'a écrit Dan Sperber, cet habillage est plus utilisé pour tenter d'exprimer ce que l'on pense être la cause de la perception ou ses effets que la sensation proprement-dite :

Certainly, terms and expressions are not lacking to designate smells, but they almost always do so in terms of their causes or their effects. (p 115) [SPERBER Dan, 1974]

Les expériences montrent en effet que lorsque l'on demande à plusieurs personnes de décrire ainsi le même caractère odorant présenté, l'éventail du discours est large. Il nous a été difficile de trouver le lien entre "*une odeur d'agrume*" et une "*odeur d'écurie*" pour une même essence absolue de fleurs d'osmanthe. [JAUBERT JN., 2023]

Ces syntagmes alors composés, accolant au noyau *odeur* un certain nombre de *satellites adjectif* ou *compléments de nom*, ne remplissent pas pour autant le contenu du mot *odeur*. L'excellent travail effectué par Georges Kleiber traite l'ensemble de ce sujet et nous ne pouvons que conseiller au lecteur de s'y reporter [Kleiber G., Villaume M., 2011] [Kleiber G., 2012a], [Kleiber G., 2012b], [Kleiber G., 2013].

Nous pouvons y retenir quelques points :

- des adjectifs comme *fort* ou *agréable* traduisent des ressentis du sujet dans ses aptitudes physiologiques (sensibilité) ou sa culture (caractère hédonique) [DUBOIS D., ROUBY C., 1997] ;
- des adjectifs comme *floral* ou des compléments de nom tels que "*de mangue*" ou "*d'étable*" qui concerne les rapprochements que le sujet peut faire avec les souvenirs qu'il pense être la source [DAVID S. & al., 1997]. Mais dans ce type de syntagme le mot odeur garde toute son ambiguïté : l'*odeur de mangue* peut tout aussi bien vouloir dire qu'il y a devant le locuteur une mangue qui émet des composés

odorants que les simples rêves de ce locuteur lui rappellent les mangues qu'il a mangées lors de ses vacances en Inde.

Dans tous les cas Georges Kleiber insiste sur le fait que ces compléments peuvent être vus comme des clarificateurs et non comme de véritable identifiant d'une entité "*odeur*".

Le "de" peut remplir plusieurs rôles bien distincts que l'on a vite fait de confondre quand il s'agit de l'odorat. Avec "une odeur de jasmin", il peut introduire :

- une description : le locuteur pense que ce qu'il perçoit ressemble au jasmin ;
- une appartenance : le mélange qui lui parvient sont produits par les fleurs de jasmin présentes
- un avis : le mélange odorant rappelle un mélange mémorisé avec plus ou moins de précision ou il reconnaît un composé (même très différent) qu'il pense provenir du jasmin ;
- une composition : la liste des molécules correspond aux émissions du jasmin ou convenue pour une composition qui portera ce nom ;
- un souvenir : association à un séjour où des jasmins étaient présents.

Les raisons d'associer le complément "jasmin" au noyau "*odeur*" sont multiples et variées et entremêlent des éléments objectifs et personnels.

Les syntagmes construits autour du noyau *odeur* ne suffisent donc pas à définir l'acception que l'on peut prendre pour ce mot et peuvent au contraire multiplier les confusions selon l'interprétation que chacun donne au complément.

3. À la recherche d'un vocabulaire adapté

Nous proposons de sortir de cette polysémie embarrassante en nous appuyant sur les connaissances apportées par la neurophysiologie.

3.1. Bref coup d'œil sur le processus sensoriel

Des pétales de roses émettent des molécules de différentes natures dont l'alcool phényléthylique. Cette molécule inspirée avec l'air par un sujet active certains récepteurs olfactifs qui transmettent un signal nerveux en produisant un code dans son cerveau. Le traitement de ce code, au niveau conscient, lui permettra d'avoir conscience d'une sensation olfactive qui enrichit d'autres informations (transsensorialité et mémoire) lui génèrera une image sensorielle – l'odeur - dans laquelle il pourra reconnaître une rose. Si l'on ajoute la restitution de la sensation ou de la perception, nous ferions également intervenir la linguistique.

Il est impératif de considérer que la clé de voûte du *sens* se trouve dans la psyché en retenant pour sa définition, celle de l'Académie Française :

"SENS : éthym. XII^e siècle, aux sens 1 et 3. Issu du latin *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée », lui-même dérivé de *sentire*, « percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion ». Chacune des cinq facultés qui permettent d'éprouver les impressions causées par les objets extérieurs." (Acad. Fr., 2024)

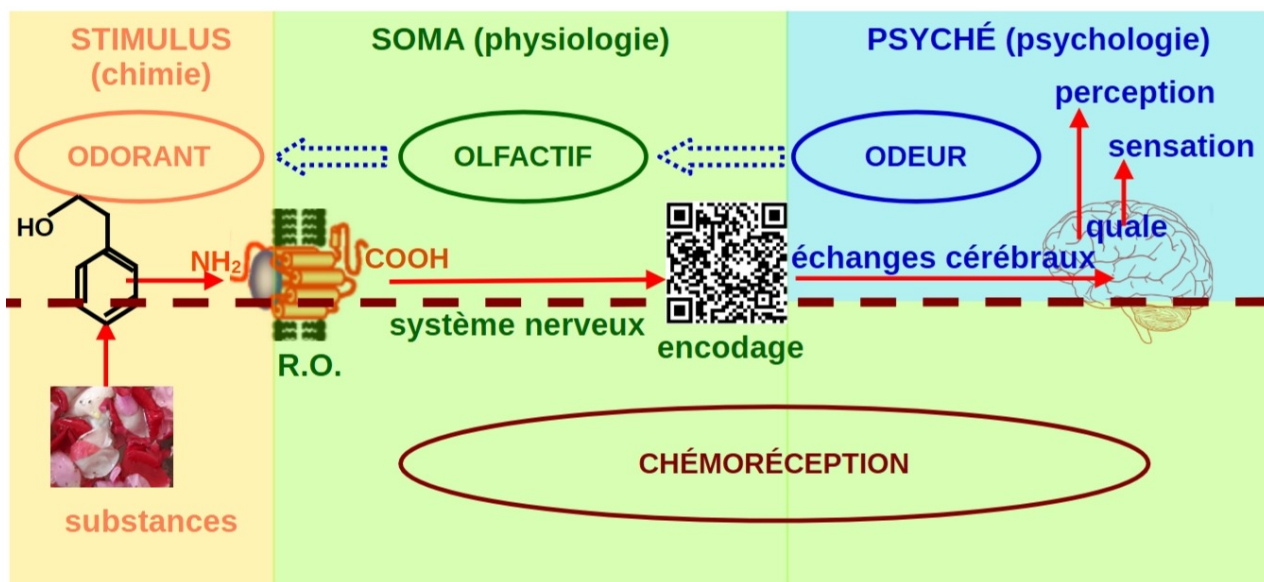


Figure 1 : Du stimulus à la pensée, l'itinéraire sensoriel que nous considérons dans notre réflexion avec la place importante que nous avons réservée à l'adressage à la psyché dans ce qui relève des sens. (R.O. = récepteur, "olfactif" quand le signal atteint la perception olfactive). Les adjectifs *olfactif* et *odorant* dépendent de l'existence d'une *odeur*.

Pour nous, c'est donc bien dans la psyché que se forme l'odeur, terme qui ne peut, par conséquent, pas s'appliquer à des êtres dépourvus de conscience [Bergson H., 1909]. De ce fait, les processus physiologiques qui permettent d'y accéder peuvent être qualifiés d'olfactifs (comme ils sont auditifs pour l'ouïe), tandis que les molécules et l'ensemble des substances qui conduisent à ce concept dans notre esprit peuvent être qualifiées d'odorantes (par analogie avec *sonore* dans le cas de l'audition). Les mêmes substances qui ne donnent pas lieu à une odeur dans la psyché ne peuvent alors pas être qualifiées d'odorantes ; elles possèdent uniquement des propriétés chimiques, par ailleurs. Parallèlement, les récepteurs qui ne conduisent pas au même niveau d'intégration ne sont pas olfactifs : ce sont des chémorécepteurs. Dans ce cas, il ne convient pas de parler d'olfaction ou d'odorat, mais de chémoréception, qui ne présente d'ailleurs pas les attributs d'un sens tel que le définit le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Il faut reconnaître que ces précisions exigent une vigilance extrême, car certaines molécules et certains récepteurs peuvent jouer un double rôle, ce qui impose d'être très attentif au lieu d'aboutissement final du message nerveux pour trancher. Ainsi, une molécule peut être odorante pour une personne et non pour une autre, mais elle ne l'est jamais pour un papillon ; de même, le récepteur OR51E2 peut être qualifié d'olfactif lorsqu'il se trouve dans la muqueuse olfactive, mais ne l'est plus lorsqu'il est exprimé dans le rein, même si les physiologistes lui ont conservé la désignation OR (*olfactory receptor*). De même qu'un crayon, défini par sa fonction d'écrire ou de dessiner dans les dictionnaires généraux de langue, n'en est naturellement pas un pour un moineau, qui, au mieux, pourrait l'envisager comme un perchoir, s'il pouvait le nommer.

3.2. Un mot par concept

Pour pouvoir se comprendre, il est indispensable que les mots que nous utilisons dans nos échanges soient rattachés de manière biunivoque à leur concept [Jaubert JN., 2011].

3.2.1. L'odeur

Nous serions partisans de réserver le mot *odeur* strictement pour la perception olfactive conformément au dictionnaire de l'Académie Française, mais cela de manière stricte en écartant les confusions qui sont faites par la suite. Cela reste bien fidèle à l'interprétation du mot qui était faite depuis des siècles, ainsi que l'exprime César Pierre Richelet (1626-1698) :

"Odeur, f.f. Sentiment particulier qui résulte en nous de l'impression que certains corps font sur notre nez." (p 683) [Richelet P. 1680]

Mais la perception est déjà en elle-même un vaste patchwork qui accumule de très nombreuses informations provenant bien sûr des récepteurs olfactifs qui proposent l'encodage qui en sera le noyau. A partir de ce point apparaît le quale², développé en sensation olfactive, et s'agrège tout ce qui peut parvenir d'autres sens et de la mémoire à ce moment [Jaubert JN., 2026c].

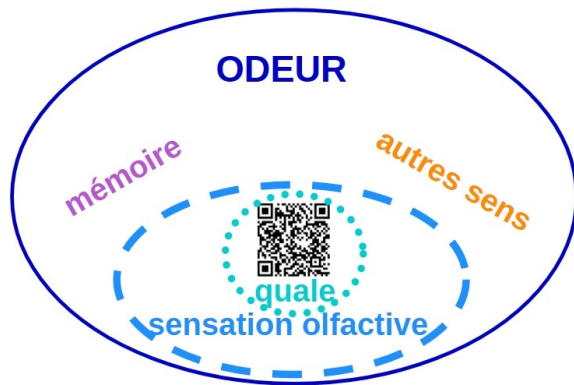


Figure 2 : La perception olfactive qui correspond à l'odeur a le quale pour noyau qui devient la sensation et rassemble des informations provenant des autres sens et de la mémoire.

Au total, nous proposons la définition suivante :

odeur : n.f. perception olfactive, en fait polymorphe et personnelle, induite par des molécules odorantes lors de l'activation de l'odorat ; elle englobe la sensation.

L'odeur reste bien un concept entièrement personnel et il ne faudrait pas dire "*il y a une odeur de rose*" mais "*je perçois des odorants qui ravivent chez moi les souvenirs que j'avais eu en flairant des roses.*" Son étude relève pour l'essentiel de la psychologie tant les sujets, faute de mieux, sont prompts à y raconter leur vie et à faire part de leurs goûts. Elle est donc très malléable et variable selon les composantes qui y interviennent. C'est bien entendu au niveau de la perception que se situe le caractère hédonique qui ne saurait être attribué à la source.

La sensation dont surtout la base quale, correspond de manière répétable à la nature de la stimulation. Il faut apprendre à l'extraire de toutes les autres composantes de la perception [Jaubert JN., 2022] ainsi que nous pratiquons avec d'autres sens (une couleur par exemple), car elle constitue l'information la plus proche de la réponse finale du système sensoriel (l'encodage) sur laquelle un travail est possible en écartant les composantes psycho-culturelles.

Ainsi, dans le "Champ des Odeurs" [Wikipedia, 2021], développé suite à une recherche au CNRS [Doré JC & al., 1984], le langage propre à décrire nos sensations olfactives, il faut aussi entendre le mot *odeurs* au sens le plus proche des qualia personnels présentés ci-dessus. D'une part, elles offrent les seules entités liées valablement aux odorités des molécules correspondantes, donc aux molécules odorantes. D'autre part, échos immuables à des stimuli identiques, pour chacun, elles sont les seules auxquelles on puisse accrocher des dénominations pertinentes communes à tous. Cela ouvrirait la porte à la mise en place du langage olfactif en associant un signifiant à un signifié alors disponible [Jaubert JN, 2026a] comme cela avait pu être fait avec les couleurs depuis des siècles et permet de donner un véritable contenu à la réponse sensorielle olfactive.

Chaque fois que nous pourrions remplacer le mot *odeur* par *perception*, il sera gardé comme tel, tout en pensant que dans tous ces cas, il sera sage, par modestie, de ne parler qu'à la première personne du singulier, laissant la place à notre interlocuteur d'avoir ses propres perceptions et donc ses propres commentaires.

² Les qualia (au singulier quale) sont le contenu subjectif de l'expérience d'un état mental. Ils composent ce que l'on appelle la conscience phénoménale. [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Qualia>]

3.2.2. L'odorité

Dans ces définitions, il subsiste tout de même une lacune exprimée par le syntagme « flairer une odeur ». Certes, nous inhalons bien l'odorant, mais ce verbe, qui implique que nous recherchons dans cette substance son caractère odorant en particulier, est plus précis. Ce caractère odorant, lié à des caractéristiques chimiques particulières, constitue la propriété organoleptique de la substance : ce que nous nommons l' « *odorité* » pour reprendre un terme du français usité au XVIème siècle dans les retranscriptions de Jehan Porée (15 ?-1620) au début du XVIIème :

L'un portoit or qui est riche présent,
L'autre myrrhe de grand odorité,
Le plus jeune lui offrit de l'encens. (p VI) [Gasté A., 1862]

Il a été remis au goût du jour par Jacques Le Magnen (1916-2002) [Le Magnen J., 1961]
Si Richelet la reconnaît, il la regroupe sous la dénomination d'odeur

"Pouvoir qu'a un corps odorant d'exciter en nous le sentiment d'odeur." (p 683) [Richelet P., 1680]

Bien que peu usité, ce mot se retrouve dans le dictionnaire de La Langue Française :

"L'odorité est une caractéristique inhérente à certaines substances, qui leur permet de dégager des odeurs" [La Langue Française, 2025]

tout comme nous pouvons lire dans le dictionnaire Universalis :

"propriété des substances émettant des odeurs" [Encyclopedia Universalis, 2025]

Dans les deux cas les termes de propriété ou de caractéristiques ne permettent d'appliquer ce terme qu'à la propriété organoleptique même si nous aurions cependant préféré voir les verbes "dégager" et "émettre" remplacés par "provoquer" afin de rester fidèles à notre définition restrictive du terme "odeur".

Mais c'est au Québec dans le Grand Dictionnaire Terminologique que nous avons trouvé la définition qui nous convient le mieux :

"Propriété d'une substance, dans un état donné, à provoquer une sensation olfactive," [Office Québécois de la langue française, 2022]

Nous proposons pour notre part :

odorité : n.f., propriété d'un produit à activer les récepteurs olfactifs d'une personne pour créer, chez elle, une odeur.

Il doit remplacer le mot odeur quand, dans une phrase, celui-ci peut être remplacé par la périphrase : "*provoque une perception de...*" au lieu de "*a une odeur de...*".

3.2.3. L'odorant

Au travers de ce mot, nous nous adressons aux matières et objets (y compris les corps vivants) qui sont susceptibles de produire des molécules aptes à activer des récepteurs olfactifs pouvant adresser un signal à une conscience.

Là aussi, les choses ne sont pas toujours très simples. Une molécule n'est pas nécessairement odorante pour tous et elle peut, tout à fait, avoir d'autres effets par ailleurs. Si bien que ces autres effets sont parfois pris pour des "odeurs".

Comme nous l'avons dit plus haut le qualificatif d'odorant ne peut s'acquérir que sur les résultats : après que le flairage de substance ait fait naître une perception. Nous convenons qu'il est difficile de

ne pouvoir attribuer ce qualificatif qu'après avoir consulté tout le monde sachant les différences de sensibilité. C'est pourquoi nous avons pris l'habitude dans les conditions où il y a une certaine incertitude d'ajouter l'adverbe "potentiellement" avant odorant. Nous refusons bien sûr ce qualificatif à une substance quand elle active la chémoréception d'une amibe même si, d'aventure, on découvrirait par la suite qu'elle était odorante pour nous, par ailleurs.

Nous utilisons le mot "odorant" (provenant du participe présent du verbe odorer) comme adjectif pour qualifier des substances, mais également comme substantif pour désigner directement ces substances comme le faisait l'Encyclopédie :

"ODORANT, Principe (Chimie, Pharmac. & Mat. médic.) partie odorante, principe ou partie aromatique, parfum, odeur, gas, esprit recteur, ens, esprit, mercure" (vol 11, p 352b) selon Gabriel François Venel (1723-1775) [Diderot D., 1765]

3.2.4. Et le reste

Dans ce cas, les choses sont simples et il faut être intransigent pour ne pas tout confondre ou abuser le public. Toute substance qui, dans les conditions de son emploi, ne saurait conduire à une réelle perception olfactive, ne doit être considérée que comme une substance chimique avec ses propriétés correspondantes, fût-elle volatile : sa simple présence dans l'air ne saurait garantir l'odorité d'une substance. Il faut alors bannir *odeur*, *odorité*, *odorant* et tous leurs synonymes dont la liste reste longue. Il faut rendre à la chimie ce qui relève de la chimie et ne laisse à l'odeur que ce qui relève réellement de l'olfaction.

Conclusion

Nous avons retenu, dans notre démarche, qu'en tout état de cause, le mot *odeur* ne pouvait apparaître qu'en relation avec un être doté de conscience. Nous le réservons donc à ce que nous avons défini comme relevant de *l'olfaction*, en l'écartant de toute relation avec les différentes formes de chémoréception, notamment afin de ne pas laisser attribuer une conscience à des organismes qui manifestement n'en possèdent pas.

Ainsi, notre langage courant éviterait de produire des énoncés aussi ambigus que :

« Les odeurs sont perçues de l'odeur des odeurs provenant des odeurs de l'air. »

Il serait préférable d'adopter une formulation plus explicite afin d'être clairement compris, par exemple :

« Nos perceptions olfactives (*odeur*) sont créées dans notre pensée à partir du caractère odorant (*odorité*) des molécules odorantes (*odorants*) dispersées parmi les substances volatiles présentes dans l'air. »

L'incapacité que nous avons à enseigner aux enfants un vocabulaire précis — donc à leur transmettre des concepts précis — ne favorise pas le développement de leur sens de l'odorat. La confusion entre ce qui relève du subjectif et ce qui appartient à l'objectif ne peut qu'accroître les incompréhensions dans nos échanges.

Si la recherche, qu'elle soit chimique ou physiologique, pâtit de cette situation, il en va de même pour les sciences humaines, qui ne peuvent parvenir à des résultats cohérents tant que leurs expressions demeurent floues. Attribuer à une molécule une *qualité d'une odeur donnée*, c'est laisser entendre qu'elle produirait ce même effet pour un humain, un insecte, un spermatozoïde ou même... un brin d'herbe. Une communication véritablement pertinente demande donc à être repensée et développée.

Avant de mettre en place une éducation olfactive — ce qui reste un impératif si l'on veut rattraper un retard millénaire par rapport aux autres sens — nous nous permettrons de paraphraser Nicolas Boileau (1636-1711) :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément. » (p. 285-286) [Boileau Nicolas, 1824]

en inversant son propos avec l'appui de Lev Vygotski (1896-1934) qui précise que la pensée se réalise dans les mots [Vygotski Lev, 1985] :

« Ce que l'on sait nommer se conçoit clairement,
Et les pensées s'échangent alors aisément. »

Références

- Académie française. (2024). *Dictionnaire* (9^e éd., 4 tomes). Fayard.
- AFNOR. (1992). *Norme ISO 5492 – Analyse sensorielle : vocabulaire*.
- Bergson Henri, (1909), *L'évolution créatrice* 5^{ème} ed, Félix Alcan, 403 p
- Boileau, N. (1824). *L'Art poétique*. Dans *Œuvres poétiques* (p. 459). Paris : Froment.
- Candau, J. (2016). L'anthropologie des odeurs : un état des lieux. *Bulletin d'études orientales*, 43–46.
- Centre national de ressources textuelles et lexicales [CNRTL] (2012) Lexicographie, <https://www.cnrtl.fr/definition>
- David, S., Dubois, D., Rouby, C., & Schaal, B. (1997). L'expression des odeurs en français : analyse lexicale et représentation cognitive. *Intellectica*, (24), 51–83.
- Diderot, D. (1765). *Encyclopédie* (Vol. 11 et 15).
- Digonnet, R. (2016). *Métaphore et olfaction : une approche cognitive*. Paris : Honoré Champion.
- Doré JC, Gordon G., Jaubert JN., (1984), Approche factorielle entre structure chimique et note odorantes, CR Acad. Sci., t. 299, série II, n° 7, p 315-320
- Dubois, D., & Rouby, C. (2002). Names and categories for odors: The veridical label. Dans C. Rouby, B. Schaal, D. Dubois, R. Gervais & A. Holley (Éds.), *Olfaction, taste and cognition* (p. 47–66). Cambridge University Press.
- Encyclopædia Universalis. (2025). *Dictionnaire*. <https://www.universalis.fr/dictionnaire/>
- Gasté, A. (1862). *Les Noël's Virois par Jean Le Houx*. Caen : E. Le Gost-Clérisse.
- Holley, A. (1999). *Éloge de l'odorat*. Paris : Odile Jacob.
- Jaubert, J.-N. (2011). Odeur et vocabulaire. *L'eau, l'industrie, les nuisances*, (337), 61–65.
- Jaubert, J.-N. (2022). Apprendre à sentir comme on apprend à voir. *Nez en Herbe*. <https://www.nez-en-herbe.org/apprendre-a-sentir-comme-on-apprend-a-voir-2/>
- Jaubert, J.-N. (2023). Les transmissions du savoir olfactif. Dans R. Digonnet, M. Pardoën & E. Wicky (Éds.), *Transmission des savoirs sensibles*. <https://expression-sensible.fr/transmission-des-savoirs-sensibles-2/>
- Jaubert, J.-N. (2026a). *Et si vous saviez aussi parler d'odeurs !* Éducation et didactique. (à paraître)
- Jaubert JN., (2026b), Quel sens pour le mot "SENS" ?, ODORE, à paraître
- Kleiber, G., & Vuillaume, M. (2011). Pour une linguistique des odeurs : présentation. *Langages*, 181(1), 3–15.
- Kleiber, G. (2012a). Carte d'identité linguistique des odeurs. *IRIS*, 33, 91–103.

- Kleiber, G. (2012b). De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénominateur des odeurs. *Langue Française*, 2(174), 45–58.
- Kleiber, G. (2013). Constructions « olfactives » : le cas de [Dét] odeur + de + N2. *Cahiers de lexicologie*, (102-1), 151–168.
- Lefrançois, E., Balgobin, N., Carimalo, J., & Chaneac, C. (2020). *Évaluation du potentiel d'usage des nez électroniques dans le suivi des odeurs*. Record.
- La langue française. (2025). *Dictionnaire*. <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire>
- Le Magnen, J. (1961). *Odeurs et parfums*. Paris : PUF. (Coll. Que sais-je ?, 128 p).
- Office québécois de la langue française. (2022). *Le Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>
- Pline l'ancien, 1848, Histoire naturelle, Ed Emile Littré, Dubochet <https://remacle.org/bloodwolf/erudits/plineancien/index.htm>
- Richelet, P. (1680). *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*. Genève : Jean Herman Widerhold.
- Rindisbacher, H. J. (2015). What's this smell? Shifting worlds of olfactory perception. *KulturPoetik*, 15(1), 70–104.
- Sicard, G. (2020). *L'odeur et la fragrance*. Paris : Le Scribe l'Harmattan.
- Sperber, D. (1974). *Rethinking symbolism* (trad. A. Morton). Cambridge University Press.
- Sudre, R. (1964). Qu'est-ce qu'une odeur ?. *Revue des deux mondes*, avril (2), 599–604.
- Vygotski, L. S. (1985). *Pensée et langage*. Messidor/Éditions sociales.
- Wikipedia. (2021). *Champ des odeurs*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Champ_des_Odeurs (consulté le 5 août 2025).